

«client» et pas «usager». Il s'agit, ensuite, de doter l'ETNIC d'une gestion plus souple, plus visible, afin d'améliorer la maîtrise et donc aussi la transparence comptable et budgétaire. Enfin, et ce sera le prix à payer lorsque les moyens humains et budgétaires sont augmentés, un contrôle plus minutieux de ces derniers et de leur utilisation sera mis en place. De plus, des personnes ressources seront mises directement à la disposition des clients afin que l'administration ne soit pas «fermée». Ses responsables de projet doivent pouvoir être envoyés dans les différents services de l'administration.

Toutes ces actions font partie d'un plan de transition dont le suivi sera assuré dans une deuxième phase d'analyse qui débutera le 15 février. Les équipes sont en place. Étant donné l'ampleur des tâches, l'ETNIC pense que l'analyse sera achevée pour la mi-2017. Entre fin mars et fin juin, elle procédera à son affinage puisque la majeure partie en sera achevée. Vous pourrez alors vous tenir informé de l'état d'avancement des travaux auprès des principaux responsables dès fin mars.

M. Benoit Drèze (cdH). – Merci pour votre réponse développée, Monsieur le Ministre, mais vous n'avez pas abordé ma dernière question: qu'en est-il du projet de décret?

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Un projet de décret sera déposé dans un délai raisonnable pour le changement de statut.

M. Benoit Drèze (cdH). – Je vous remercie pour ce complément d'information.

1.5 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «eWBS»

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Le gouvernement wallon et le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont adopté, le 21 février 2013, un accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté française organisant un service commun en matière de simplification administrative et d'administration électronique dénommé eWBS. Ce service a notamment comme mission de coordonner les travaux de simplification administrative et de favoriser le développement de l'administration électronique. À ce titre, une Banque carrefour d'échange de données au sein d'eWBS a été instituée, par un accord de coopération de mai 2013. Cet ensemble devrait permettre de favoriser le travail administratif. Or, il apparaît qu'au moins une partie des mesures envisagées n'est pas encore pleinement opérationnelle. Ainsi, à ce jour, il n'existe pas encore de source authentique au sens de l'accord de coopération, au sein de la Région

wallonne ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette situation permet de comprendre pourquoi le retard pris dans la mise sur pied de la Commission Wallonie-Bruxelles de contrôle des échanges de données n'est pas encore problématique.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous faire le point sur le vaste chantier de la simplification administrative et de l'administration électronique? Quels sont les chantiers qui doivent encore être finalisés et dans quels délais? Quels sont les éléments des accords de coopération cités qui doivent encore faire l'objet de mesures d'exécution? Depuis la création de ce service, quelles sont les avancées obtenues au profit de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Près de trois ans après son lancement, des enseignements peuvent-ils déjà être tirés du fonctionnement du service? En juillet dernier, la Région wallonne a adopté son plan «Ensemble Simplifions 2016-2020». Il prévoit notamment la création des premières sources authentiques wallonnes, en citant notamment le cadastre de l'emploi non marchand. Qu'en est-il pour la Fédération Wallonie-Bruxelles? L'adoption d'un tel plan est-elle prévue? Quelles sont les priorités de la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière d'administration électronique? Collabore-t-elle à la concrétisation du cadastre de l'emploi non marchand? D'autres sources authentiques sont-elles envisagées en Fédération et à quelles échéances?

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Cette question vise à établir le bilan des activités d'eWBS. Or, je le répète, ce bilan se trouve toujours au secrétariat général depuis 2013. Pour plus d'informations, je vous invite à consulter les rapports annuels de ce service, ainsi que le bilan du Plan «Ensemble, simplifions» 2010-2015, publié sur le site Internet du même nom.

Les enseignements de trois longues années de fonctionnement ne peuvent se résumer en quelques mots. Néanmoins, cinq avancées stratégiques majeures ont été obtenues, notamment la simplification des instruments de gouvernance, via l'intégration des objectifs de la simplification dans un plan stratégique unique, transversal et commun à l'ensemble des services du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce que nous appelons aujourd'hui le contrat d'administration, adopté le 25 mai 2016. Je citerai aussi le financement équilibré et transparent des actions de simplification, via l'élaboration d'un nouveau mécanisme de financement. Soulignons également la création d'outils communs à la Région wallonne et à la Fédération Wallonie-Bruxelles, tels que «l'ABC des démarches» qui permet de présenter des démarches administratives de façon identique en Région wallonne et au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est-à-dire en fonction des événements de vie de l'utilisateur. J'en ai déjà évoqué la plus-value dans ma réponse à la question parlementaire n° 211 du 11 juillet 2016, posée par

Mme De Bue et relative au «respect de l'exigence des formulaires lisibles et compréhensibles».

La dématérialisation accrue donne la possibilité aux usagers de remplir leurs formalités et d'effectuer leurs démarches de manière électronique. Il faut cependant bien noter que certaines personnes n'ont pas accès à ces outils. Les ignorer est une faute parfois commise, notamment dans les sociétés de travail intérimaire où il est nécessaire de s'inscrire par voie informatique. Bon nombre de chercheurs d'emploi nous disent qu'ils n'ont pu obtenir de rendez-vous pour cette raison. C'est un travers dans lequel nos propres administrations ne doivent pas tomber, même si certains ont du mal à sortir de ce schéma de pensée.

Nous pouvons nous réjouir de la mise en place de la Banque carrefour d'échange de données et d'une nouvelle approche en matière de gestion des données au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La dernière avancée est particulièrement importante. En effet, la Fédération bénéficie désormais de données authentiques auprès de nombreuses administrations comme le Registre national, la Banque carrefour de la Sécurité sociale ou le SPF Finances – et peut, elle-même fournir des données à des tiers. À l'heure actuelle, via cette banque carrefour, de nombreux flux et échanges de données ont été traités pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En outre, je citerai quelques actions prioritaires dans lesquelles le service eWBS est impliqué de manière prometteuse: la poursuite de cette dématérialisation, afin de doubler le nombre de démarches dématérialisées, d'ici la fin 2018, la mise en place d'une solution informatisée pour gérer les différents dossiers de subventionnement dans les domaines relevant de la compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles – c'est ce que l'on appelle le fameux projet «subsides». Cette démarche est un succès puisque les intéressés ne doivent plus remplir une série impressionnante de formulaires.

Dans ce domaine aussi, il faudra prévoir des périodes de transition, afin de ne pas contraindre tous les usagers à utiliser la voie informatique et de permettre aux petites associations d'obtenir des subventions en introduisant des demandes sur support papier. Il faut donc trouver un équilibre entre les deux éléments. Soulignons aussi l'amélioration continue de l'outil commun «ABC des démarches», pour tenir à jour les informations et la création d'un véritable guichet électronique multiservices destiné à offrir aux usagers et à l'administration des fonctionnalités rencontrant leurs besoins actuels et futurs – ce sont les fameux projets «Espace personnel» – ainsi que la création de deux sources authentiques, celle des diplômes et celle des élèves et des étudiants.

Le processus de mise en place d'une source authentique au sens de l'accord de coopération implique des travaux assez conséquents. En effet,

la labellisation est l'aboutissement de la mise en place de nouvelles approches pour l'administration en matière de gestion des données. Cette mesure demande du temps et un cadre juridique à mettre en place pour chaque source authentique.

Pour ce qui reste à faire, je mentionnerai, comme vous, la mise en place de la commission Wallonie-Bruxelles de contrôle des échanges de données, prévue pour fin 2017.

Par ailleurs, je puis vous préciser que la Fédération Wallonie-Bruxelles dispose de son propre cadastre de l'emploi non marchand. La banque dont je faisais état tout à l'heure participe à l'obtention des données auprès des sources authentiques existantes. En outre, aucune contribution directe n'est apportée par la Fédération en Wallonie dans ce cadre.

Par ailleurs, la direction de l'emploi non marchand en Fédération fait partie du comité de pilotage du centre du non marchand en tant que membre invité.

Enfin, le plus grand défi auquel ce service devra faire face en termes de fonctionnement sera de continuer son travail de positionnement pour devenir un partenaire de chaque administration. Le service eWBS figure au sommet de la hiérarchie administrative du ministère, au niveau du secrétariat général et du directeur général adjoint, pour tout ce qui concerne la transversalité. Il s'agit donc vraiment d'un endroit stratégique. Il doit donc devenir partenaire de chaque administration et inciter progressivement les agents de métier à s'approprier les outils mis à leur disposition, à intégrer la simplification dans leur culture interne, afin de devenir eux-mêmes des acteurs de la simplification.

La mission de ces services s'intègre dans un contexte de transversalité, qui englobe l'ensemble des enjeux futurs en matière numérique, au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Merci pour cette réponse complète. Vous nous avez invités à nous rendre sur le site «www.ensemblesimplifions.be». C'est précisément en consultant la vidéo présente sur le site que m'est venue cette question. Il s'agit d'une vidéo de présentation provenant de vos services où l'on voit un certain Thomas se rendre sur son espace citoyen et un certain Sébastien se rendre sur son espace professionnel. Lorsque l'on sait que la mise en œuvre est prévue pour 2020 et qu'il s'agit d'un projet transversal recoupant toutes les administrations au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Région wallonne ainsi que des pouvoirs locaux – le cas présenté concerne le permis de bâtir –, force est de constater que nous sommes encore loin du but visé et mis en scène dans cette vidéo de présentation.

Je constate les progrès et je mesure les diffi-

cultés, notamment en ce qui concerne les volets relatifs à la préparation, la dématérialisation, les accès aux subsides, la simplification des démarches administratives via le numérique. En outre, l'enjeu est de permettre aux citoyens qui n'en ont pas encore la possibilité d'avoir accès à ces outils. Pour l'administration comme pour le citoyen, il s'agit d'une avancée extraordinaire qui débouchera sur des simplifications, des gains de temps et de la transparence en la matière.

Je vous encourage évidemment à poursuivre tous les travaux entamés.

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – J'ai cité les points qui retenaient particulièrement mon attention. Cela étant, c'est le concret et les réalisations sur le terrain qui m'intéressent. Je veille également à ne pas tomber dans la dérive de l'informatisation et de la numérisation à outrance. Aujourd'hui de nombreuses personnes sont connectées et ont accès au monde entier via leur téléphone, mais il nous faut prendre garde à ce que, en raison de cette évolution, l'administration ne subisse pas un rejet supplémentaire, car ceux qui ne la comprennent plus, ne la fréquenteront plus.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – L'objectif poursuivi est au contraire de faciliter l'accès. Aujourd'hui, les méandres de l'administration sont compliqués; il faut parfois donner 150 coups de téléphone pour tenter d'obtenir une information. J'ai l'espoir que tout ce travail amènera davantage de clarté et d'accessibilité pour le citoyen.

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Nous sommes d'accord sur ce point. Je serai vigilant.

1.6 Question de M. Philippe Knaepen à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Avancées dans le dossier du Pathé Palace»

M. Philippe Knaepen (MR). – Je reviens sur le dossier du Pathé Palace et de sa revente à la Région bruxelloise. Lors des travaux de notre commission portant sur le budget 2017, vous aviez annoncé, Monsieur le Ministre, qu'une solution serait trouvée avant la fin de l'année 2016. Où en êtes-vous? Une solution a-t-elle été trouvée? Pourriez-vous faire le point sur ce dossier?

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Il n'y a pas encore de solution. Je vais simplement donner une précision. D'abord, le Pathé Palace serait sans doute en de meilleures mains à la Région de Bruxelles-Capitale. C'est ma

conviction personnelle. Ensuite, je ne suis pas du genre à laisser un navire en rade au milieu du fleuve, ce qui serait un comble pour un matelot milicien. J'ai donc fait en sorte que, comme prévu dans le budget 2017, nous financions les 2,7 millions qui manquaient pour terminer les travaux. Ensuite, nous avons prévu la prise en charge de la première tranche du remboursement de l'emprunt. J'avais dit qu'on n'arrêterait pas le travail.

Il faut maintenant décider de ce que l'on veut faire avec le Pathé Palace et tenir compte des implications budgétaires pour le futur. Le bâtiment est là, mais qu'y fera-t-on? Qui sera l'opérateur? Qui devra conserver les charges de propriétaire pour l'extérieur, mais aussi les charges d'équipement intérieur? Il faudra peut-être également financer telle ou telle activité, tel ou tel opérateur, avec des subsides de la Communauté française.

Au vu de tout cela et comme ministre du Budget, je souligne simplement l'existence d'un intérêt de la Région bruxelloise, mais les interlocuteurs sont parfois multiples. Les uns sont pour, les autres contre, d'autres encore ont des projets. L'intérêt est là et je continue à travailler en ce sens. Si on n'arrive pas à transférer la propriété du Pathé Palace à la Région bruxelloise, il faudra alors prendre les décisions budgétaires qui s'imposent lors de l'ajustement. Cela aura un coût dont il faudra tenir compte et on ne pourra alors financer d'autres choses.

M. Philippe Knaepen (MR). – Monsieur le Ministre, je constate qu'il y a peu de changements par rapport à votre réponse du 26 septembre 2016, hormis le délai. Si je comprends bien, cela coince au niveau de la Région bruxelloise. Vous vous demandez qui va décider des charges du propriétaire et des charges d'équipement. Vous dites qu'on a déjà injecté 16 millions et qu'il reste 2,7 millions d'euros. J'avoue ne pas bien comprendre! Cette somme de 2,7 millions comportait-elle déjà les charges d'équipement intérieur du Pathé Palace?

Vous avez dit, en septembre 2016, qu'il restait encore 10 millions à rembourser par le biais de deux emprunts. Est-ce la Région bruxelloise qui reprendrait ces emprunts à sa charge?

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Cela figure en effet dans les termes de la négociation.

M. Philippe Knaepen (MR). – Cela coince-t-il par rapport à Beliris, Monsieur le Ministre?

M. le président. – Monsieur Knaepen, je vous propose dorénavant de déposer des interpellations, au lieu de poser des questions orales et de vous lancer dans un entretien avec le ministre.

M. Philippe Knaepen (MR). – Habituellement, le ministre est très clair dans ses propos.